



BUREAU ZONAL UNSA Police
HAUTS-DE-FRANCE
Cité administrative
Rez de chaussée inférieur - Aile B
175 rue gustave Delory - 59012 LILLE
Contacts : 06 37 61 24 04
unsapolice.zonenord@gmail.com



CSP CAMBRAI et les repos...

CIRCONSCRIPTION DE : CAMBRAI 59122-CAMBRAI Le 04/02/2019 à 19:18

Consignes

Rédaction : Du 04/02/2019 à 09:14 Validité : Du 04/02/2019 à 09:14 au 05/09/2019 à 09:14

Rédacteur : [REDACTED]

Objet : Restrictions des congés

Texte : Il est à nouveau à noter et ce, jusqu'à nouvel ordre, qu'aucun congé ne sera accordé les samedis et dimanches pour les UIPS et GSP Jour air que les GSP Nuit lorsqu'ils sont de vacation après-midi.
Quant aux GSP, GAJet UIPS nuit, aucun congé accordé les nuits de samedi à dimanche.
Les chefs de brigade et leur adjoint veilleront à la stricte application de la présente consigne lors de la transmission des demandes de congés et procéderont aux rappels de leur effectif le cas échéant.

L'UNSA Police s'insurge contre cette consigne contraire au règlement en vigueur

L'UNSA Police sollicite M. le DDSP et le Bureau Discipline et pour rappeler que de telles pratiques ne sont pas autorisées et que les dispositions réglementaires soient respectées...

L'augmentation du taux de présence est possible par le Chef de service pour assurer l'ensemble des missions **à titre exceptionnel pour une période limitée**, mais ce n'est pas la règle pour palier un manque d'effectif chronique ou ponctuel...

« Nous sommes conscients que Cambrai n'est pas renforcé lors des diverses manifestations, mais de là à pratiquer du 100% de présence les week-ends, et ce jusqu'à nouvel ordre est illicite.

Les exigences actuelles ne doivent pas occulter le rôle social et humain de l'encadrement. »

*Jean-Marc Tranchant
secrétaire zonal*

UNSA Police, le langage de vérité !

